



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 19 MOHARREM 1436 (13 NOVEMBRE 2014)

*

✎ Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et l'accord international suivants :

Projet de loi :

- ✎ **Projet de loi n° 59-14** relative à l'acquisition et à la mise en chantier pour la construction, la refonte ou la modification des navires de pêches.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées après leur examen.

Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2-14-392** modifiant et complétant le décret n° 2-10-419 du 20 chaoual 1431 (29 septembre 2010) pris pour l'application des dispositions de la loi n° 52-05 portant code de la route, relatives aux sanctions et mesures administratives et à la constatation des infractions.
2. **Projet de décret n° 2-14-757** modifiant le décret n° 2-10-432 du 20 chaoual 1431 (29 septembre 2010) pris pour l'application des dispositions de la loi n° 52-05 portant code de la route, relatives à l'enseignement de la conduite, tel qu'il a été modifié et complété.

Approuvés.

Accord international :

- ✎ **Accord** sur la coopération et l'assistance mutuelle en matière douanière entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan, fait à Rabat le 12 mai 2014.
 - **Projet de loi n° 92-14** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

Approuvés.